

Faire du Pays de Redon un territoire de productions et de consommations responsables

Charte du Programme Alimentaire de Territoire

Ambition

L'ambition de ce Programme Alimentaire de territoire (PAT) est de **faire du Pays de Redon un territoire de productions et de consommations responsables** en s'appuyant sur :

- Une agriculture à taille humaine, préservant les ressources naturelles et assurant le respect des hommes et des femmes
- Des produits alimentaires locaux, sains, de qualité, accessibles à tous et vecteurs de santé
- Un engagement de tous dans une démarche de développement durable, transversale et partenariale

Préambule

Le constat est partagé : problématiques récurrentes de santé publique, crises touchant le monde agricole, scandales agroalimentaires à répétition, changement climatique aux effets de plus en plus visibles, etc. Dans ce contexte peu engageant, notre objectif nous amène à repenser en profondeur nos modes de productions (agriculture et transformation) et de consommations. Il nous semble nécessaire d'adopter une approche plus ambitieuse et transversale, avec un ancrage territorial des systèmes alimentaires plus fort.

Élus, collectivités territoriales, EPCI, producteurs, transformateurs, restaurateurs, distributeurs, consommateurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, chacun a un rôle majeur à jouer. La relocalisation d'une alimentation de qualité nous promet de nombreuses incidences vertueuses telles que le maintien d'une agriculture de proximité, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, la préservation de la santé des hommes et des femmes, la création d'emplois locaux, une meilleure adaptation aux effets du changement climatique, et le développement d'une notoriété positive favorisant l'attractivité du territoire.

Le Pays de Redon est riche de nombreuses initiatives collectives et individuelles et ce depuis plus d'une dizaine d'années : développement des circuits alimentaires de qualité et de proximité, prévention

des risques d'altération de la santé, préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau, valorisation du patrimoine alimentaire local, transition du monde agricole... Aujourd'hui, le territoire se dote d'un outil pour capitaliser sur toutes ces expériences : le Programme Alimentaire de Territoire (PAT).

Redon Agglomération a fait le choix d'élaborer le PAT de manière collaborative avec les parties prenantes du territoire. Cette démarche s'inscrit dans la continuité et en lien fort avec : la politique publique « Contrat Local de Santé », le Plan « Climat Air Energie Territorial » et l'opération « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». Le caractère pluridisciplinaire de la question alimentaire en fait un sujet dont personne n'est spécialiste mais auquel tout le monde peut contribuer.

Plus de 140 organisations, professionnels ou citoyens se sont mobilisés lors de 4 rencontres pour échanger et élaborer cette charte.

Première pierre du Programme Alimentaire de Territoire du Pays de Redon, cette charte constitue un référentiel commun et fédérateur permettant de conduire les actions à venir.

Elle ne saurait se substituer aux politiques nationales ou européennes. Mais elle engage les élus, organisations et individus qui y adhèrent, à la prise de décision et à l'action.

Axe 1 : Une agriculture à taille humaine, préservant les ressources naturelles et assurant le respect des hommes et des femmes

Un système alimentaire de qualité s'appuie sur une production agricole de proximité. Pour développer une agriculture durable préservant la santé humaine, le bien-être animal, l'eau, la qualité des sols et la biodiversité, plusieurs leviers sont identifiés.

Favoriser l'installation de nouveaux producteurs et la reconversion

L'urbanisation croissante et la hausse des prix rendent difficile l'accès au foncier. Les collectivités ont un rôle à jouer dans la préservation des terres agricoles, notamment via l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et plans de développement, et par une politique d'aménagement territorial volontariste.

Favoriser une égalité d'accès au foncier, en maîtrisant l'agrandissement des exploitations agricoles, constitue un défi important. Ce travail de fond doit être réalisé en coopération avec les cédants, les élus du territoire, les structures d'accompagnement à l'installation, les SAFER et les dispositifs locaux de portage foncier.

La transmission des exploitations agricoles est la clé de voûte du maintien de l'agriculture sur les territoires. Le renouvellement des actifs agricoles dans les 10 ans à venir doit pouvoir s'anticiper, afin de permettre un passage de relais dans de bonnes conditions.

L'accompagnement des installations, des reconversions et démarches de progression vers des systèmes agricoles durables, l'agronomie, l'ouverture de l'enseignement agricole sur d'autres pratiques,... permettrait d'aller vers un système alimentaire local de qualité

La possibilité d'expérimenter son projet, dans un cadre formalisé, avant de s'installer constitue un élément favorable pour les porteurs de projets (ex : Espace Test Agricole de Cranhouët à Théhillac).

Sensibiliser le public à l'agriculture

L'établissement d'une plus grande proximité entre producteurs et consommateurs constitue un facteur de cohésion sociale et redonne du sens aux activités de production et de consommation. Des échanges plus nombreux et réguliers permettent une compréhension réciproque des attentes de chacun : un juste prix de rémunération pour les producteurs, des aliments de qualité pour les consommateurs.

La promotion du patrimoine alimentaire du Pays de Redon mêlant identité culturelle et identité agricole est un levier pour renforcer ce rapprochement (notamment à l'occasion de manifestations emblématiques du Pays de Redon).

Préserver l'environnement, la santé des hommes et des femmes et la qualité de l'eau

Le consommateur exprime une volonté de plus en plus marquée de consommer des aliments issus de systèmes de production respectueux de l'environnement.

Le Pays de Redon se caractérise par une confluence de nombreux cours d'eau et la forte présence de zones humides (dont une partie est classée Natura 2000).

La restauration des continuités écologiques et la reconquête de la qualité de l'eau – l'eau comme liquide vital – est un enjeu sanitaire majeur.

Le PAT doit donc apporter un soutien particulier aux modes de production respectueux de l'environnement : agroécologie, agroforesterie, systèmes herbagés contribuant à réduire la dépendance alimentaire, non utilisation d'OGM dans l'alimentation humaine et animale, saisonnalité des productions, sauvegarde des races locales, préservation de la santé des hommes et des femmes, etc.

Un pôle de recherche et développement pour une agriculture saine et pérenne, et les organismes de formation, notamment agricole, ont toute leur place pour favoriser et accompagner ces démarches.

Respecter l'animal

La question du bien-être animal est un sujet émergent dans l'actualité. De plus, on sait aujourd'hui que ce bien-être a un impact sur la qualité nutritionnelle de la viande. Un système alimentaire de qualité se doit d'être vigilant quant au respect des animaux tout au long de la chaîne de production.

Développer les coopérations entre professionnels

Des approches différenciées sont perçues entre polyculture et élevage, des différends limitant les coopérations entre « agriculteurs » et « paysans ». Pourtant tous les professionnels investis dans des modes de productions durables, ou souhaitant s'engager dans des démarches de progrès, contribuent et contribueront à développer un système alimentaire de qualité, ancré territorialement. Il est donc nécessaire de travailler en complémentarité plutôt qu'en concurrence, de rechercher les coopérations et mutualisations de savoirs et savoir-faire plutôt que cultiver les antagonismes : dans les pratiques vertueuses, dans l'organisation de la commercialisation, etc.

Le PAT contribue à fédérer, à rassembler tous les acteurs du territoire afin, notamment, de faire correspondre l'offre et la demande de produits alimentaires de qualité.

Aller vers un juste rapport qualité prix

Comme tout entrepreneur, l'agriculteur doit pouvoir vivre de sa production. Des réflexions s'engagent au niveau régional et national pour déterminer ce qu'est une « juste rémunération », et comment y parvenir dans un souci de répartition des richesses au sein des filières. Le Pays de Redon s'associe à ces échanges pour contribuer à construire des systèmes agricoles équitables et plus respectueux des producteurs.

Axe 2 : Des produits alimentaires locaux, sains, de qualité, accessibles à tous et vecteurs de santé

La demande des consommateurs d'une alimentation plus locale et durable s'exprime clairement mais leur implication n'est pas toujours suffisante. Il est donc nécessaire d'accompagner les pratiques par le biais de différents leviers.

Organiser la traçabilité des produits

La proximité est perçue par les consommateurs comme un facteur de confiance et comme un levier de croissance économique pour le territoire.

Il est nécessaire de se mobiliser pour développer la traçabilité des produits et introduire plus de transparence (par exemple sur la provenance et sur le prix) dans les circuits de commercialisation.

Valoriser les produits locaux de qualité

Afin de rendre les productions locales accessibles au plus grand nombre, il est impératif de faciliter leur visibilité : en élaborant un système de reconnaissance « Produits du Pays de Redon », en mettant en relation les producteurs avec les consommateurs de manière physique ou dématérialisée, en confortant les associations de producteurs, etc.

Les AMAP, les marchés, les magasins de producteurs, la vente directe à la ferme ou en ligne, ... sont des outils, déjà existants sur le territoire, à conforter voire à développer.

Une valorisation particulière doit être faite : aux signes officiels de qualité, aux productions issues de races locales ou de variétés anciennes, aux productions s'inscrivant dans un cahier des charges incluant l'impact environnemental et sanitaire, ...

Accompagner et investir dans les outils de transformation

Le territoire du Pays de Redon ne compte que très peu d'outils de transformation en dehors des laboratoires de transformation à la ferme. Ces outils structurants du développement local (légumeries, conserveries, abattoirs locaux multi-espèces, ateliers de transformation, etc.) sont indispensables pour créer des filières agroalimentaires à partir des produits locaux de qualité et ainsi garantir des débouchés pour l'agriculture durable.

Ils sont à concevoir collectivement et peuvent prendre différents statuts pour garantir un bon équilibre économique : outils coopératifs (SCOP, SCIC) et/ou solidaires (insertion).

Soutenir les projets logistiques d'approvisionnement en produits locaux de qualité

Les circuits logistiques d'approvisionnement sont des outils indispensables pour permettre une alimentation de qualité et locale accessible à tous. Ce n'est pas chose facile sur un territoire où les lieux de restaurations collectives sont disséminés.

Les outils logistiques existants doivent être renforcés, et la faisabilité de nouveaux outils étudiée pour accélérer le changement d'échelle. Il s'agit d'être en capacité, demain, de répondre à une demande croissante de produits locaux et durables, notamment dans la restauration collective.

Ces initiatives contribueront également à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des marchandises.

Promouvoir une culture de l'alimentation saine et savoureuse

Développer un système alimentaire territorial durable passe par la nécessaire sensibilisation (des élus et décideurs collectifs, des agriculteurs, des habitants) aux enjeux sanitaires, environnementaux, économiques, sociaux, culturels, climatiques qui permettra de produire une alimentation de qualité, de saison et de proximité.

On observe une évolution des comportements et une prise de conscience générale ; néanmoins il reste une marge de progrès pour créer une culture de l'alimentation saine et savoureuse, partagée, s'appuyant sur les ressources locales. Il est à noter que les évolutions climatiques pourraient nous amener à modifier nos habitudes alimentaires.

Ce travail d'information et de promotion doit être conduit en encourageant les approches positives, auprès des familles et des enfants, des élus, décideurs collectifs et des agriculteurs, des personnes âgées mais aussi auprès des professionnels de santé, des organisateurs d'événementiels, etc.

Cette sensibilisation sera conduite en lien avec les instances de gouvernance du Contrat Local de Santé du territoire et en partenariat avec la politique de réduction du gaspillage alimentaire.

Axe 3 : Un engagement de tous dans une démarche de développement durable, transversale et partenariale

Le Programme Alimentaire de Territoire n'aura de sens que par un engagement affirmé de tous les acteurs : élus, décideurs collectifs, consommateurs (individuels et collectifs), agriculteurs/paysans, transformateurs, restaurateurs, distributeurs.

Mettre en place une gouvernance alimentaire de territoire

Les questions alimentaires sont l'affaire de tous, et pas seulement l'objet d'une politique publique. Il est nécessaire de pouvoir piloter le PAT au sein d'une instance locale intersectorielle afin d'en assurer une vision plus complète dépassant les éventuels intérêts ou clivages

Une instance de Gouvernance Alimentaire de Territoire (GAT) composée des différents représentants d'un système alimentaire durable de proximité sera constituée. Un fort engagement des élus est nécessaire dans cette instance pour parvenir à des structurations de filières durables.

Cette gouvernance aura également pour mission de procéder à l'observation et à l'évaluation régulière du PAT.

Renforcer les engagements des décideurs

Les engagements pris et affichés en faveur d'une agriculture durable locale contribuent, lorsqu'ils sont portés sur le moyen et long terme, à pérenniser l'activité économique des producteurs locaux. Ils peuvent même stimuler l'installation de nouveaux agriculteurs.

Ils prennent plusieurs formes : charte d'engagement durable garantissant une juste rémunération des producteurs et une durée d'engagement minimum (distributeurs, restaurateurs), décisions assumées des élus et des collectivités pour introduire un pourcentage significatif (20, 50%,...) de produits bio/durables et de proximité dans la restauration collective, etc.

Ces engagements sont des éléments déterminants à la bonne conduite et progression du PAT.

Valoriser les engagements dans la qualité

Le PAT vise à fédérer tous les acteurs du territoire afin de développer une agriculture durable, à taille humaine, qui préserve la santé des consommateurs, des producteurs, la biodiversité, la qualité de l'eau, le bien-être animal, les espèces, les races locales, et contribue à la réduction du gaspillage alimentaire.

Ces pratiques, qu'elles soient déjà établies ou en transition doivent être valorisées auprès des habitants et des producteurs du territoire, mais aussi soutenues et encouragées par les pouvoirs publics et les structures agricoles d'accompagnement.

Développer l'approvisionnement en produits locaux, de qualité dans la restauration hors domicile

L'instauration de produits durables et de proximité dans la restauration hors domicile par les restaurateurs, les collectivités territoriales et autres établissements publics ou privés, constitue un levier très efficace pour favoriser le développement des circuits alimentaires de proximité. Un accompagnement doit être mis en place auprès des acteurs souhaitant introduire ou développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité dans leur restaurant (scolaire et autre).

Cette réflexion doit être menée, de manière transversale, avec les élus décideurs, les gestionnaires, les cuisiniers, les convives et bien entendu les agriculteurs, transformateurs, associations de producteurs, etc.

Evaluer la progression du PAT

La mise en place d'une observation des pratiques, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, permettra de disposer d'indicateurs contribuant à mesurer la progression du Programme Alimentaire de Territoire du Pays de Redon.